



Déclaration de politique communale 2022-2024

Table des matières

Préambule	4
1. Sécurité.....	7
2. Gestion des subsides	8
3. Gestion de la reconstruction	8
4. Gouvernance	8
5. Finances.....	8
6. Ressources humaines	9
7. Etat-civil.....	11
8. Affaires économiques.....	11
9. Tutelle CPAS	12
10. Emploi.....	12
11. Vie associative	13
12. Enfance	13
13. Personnes handicapées.....	13
14. Cultes.....	13
15. Jeunesse	13
16. Enseignement artistique	14
17. Ecoles de devoirs.....	15
18. Sports.....	15
19. Interculturalité	15
20. Animation de la ville.....	16
21. Coopération au développement	16
22. Jumelages	16
23. Logement.....	16
24. Travaux	17
25. Aînés	18
26. Instruction publique	18
27. Egalité des chances.....	19
28. Santé mentale et physique.....	20
29. Mobilité	20
30. Gestion Locative des Biens Communaux (ou Gestion Immobilière Locative), Patrimoine privé et Gestion courante des Energies	21
31. Bien-être animal & Agriculture	22
32. Smart City et Esprit d'innovation	22
33. Participation citoyenne	22

34.	Culture, tourisme et patrimoine	23
35.	Environnement, transition énergétique et développement durable.....	24
36.	Propreté publique	24
37.	Lutte contre la pauvreté.....	25
38.	Aménagement du territoire, urbanisme et revitalisation urbaine.....	25
39.	Informatique.....	26

Préambule

Le Collège communal de la Ville de Verviers vous présente, conformément à l'article L1123-27 1^{er} du Code wallon de la Démocratie et de la Décentralisation, sa déclaration de politique communale pour cette fin de mandature.

A l'ère de la fake news, des idées reçues, du simplisme, du populisme, la majorité entend proposer des solutions structurelles, responsables et réalistes afin de répondre aux enjeux qui lui font face.

La pauvreté, le changement climatique, la division de notre société sont autant de fléaux qui frappent Verviers de plein fouet en responsabilisant ainsi l'ensemble de la classe politique verviétoise, et plus singulièrement le Collège. Ce dernier entend donc fédérer autour de lui les différentes forces vives qui souhaitent s'affirmer comme acteur du devenir de notre Cité et s'imposer ainsi comme une solution pour envisager positivement l'avenir.

La Ville de Verviers se doit donc de devenir le moteur d'une stratégie de territoire plus large, qui intègre les atouts de la ville, de sa périphérie semi-urbaine et des communes rurales. C'est pourquoi elle s'est adjointe les services d'une société extérieure afin de mettre en place une nouvelle façon de travailler en :

- Mutualisant les ressources ;
- S'appuyant sur des partenaires multi-acteurs ;
- Favorisant les collaborations et les synergies sur des territoires plus vastes ;
- Innovant sur le territoire ;
- Construisant un cadre cohérent et en initiant une démarche territoriale locale et supra communale ;
- Travaillant en termes d'impact ;
- Jouant sur la multiplicité des financements.

Cette nouvelle approche agile et collaborative, développée dans le cadre de l'élaboration du prochain portefeuille FEDER, a été initiée début 2020 et a mis en avant :

- Une volonté de développer un projet de territoire cohérent et inspirant :
- Une approche innovante et collaborative ;
- Des besoins des bénéficiaires (citoyens, entreprises, ...) ;
- Les atouts et les opportunités sur lesquels miser ;
- Une mobilisation des services sur des projets à long terme ;
- Une mobilisation des partenaires.

Et en créant des synergies, elle a permis de commencer à raconter une histoire cohérente et engageante qui a pour but de renforcer nos projets en vue de la programmation européenne et wallonne. La démarche doit être poursuivie et adaptée au vu des circonstances actuelles, mais elle a livré ses premiers résultats issus du processus collaboratif et participatif avec les acteurs clés du territoire qui ont identifié Verviers comme « *Un territoire d'innovations et d'expérimentations basé sur la transition source de développement durable* ».

De plus, notre majorité souhaite mettre à profit cette seconde partie de mandature pour développer des dynamiques de démocratie participative fondées sur l'« intelligence collective ». L'objectif est de partager la complexité, de faire prendre conscience au citoyen qu'il est copropriétaire de l'intérêt général et de nourrir et renforcer la prise de décision. Il ne s'agit ni d'offrir un espace d'expression

pour la démagogie ou l'expression de raisonnements simplistes, ni d'accroître la défiance envers les représentants politiques. Au contraire, il s'agit d'affirmer que le pouvoir de trancher (qui est rôle du politique) n'est incompatible ni avec l'idée d'une décision coconstruite, prenant en considération toutes les données d'une problématique, ni avec la recherche d'une adhésion large.

Pour ce faire, nous travaillerons – avec l'aide de spécialistes extérieurs – à l'élaboration d'une procédure permettant de mettre en route pareille dynamique et nous appliquerons cette procédure de manière progressive, en débutant par certains projets structurants faisant partie de la P.I.V. Il conviendra d'être attentif à une recherche de représentativité maximale, par le biais de techniques nouvelles (panels, tirage au sort, formation permettant à chacun de disposer du minimum de compétence et de formation, aide d'experts pour épauler les participants, etc.). Enfin, nous permettrons à cette dynamique de disposer d'un espace dédié, pour un travail dans de bonnes conditions.

Sous un angle moins systémique, nous travaillerons à l'activation des comités de quartier et à la mise en place d'Ambassadeurs de rues (dans le cadre du Plan local de propreté), ainsi qu'à la refonte des procédures existantes du Budget participatif et de la Fabrique des Liens. De manière spécifique, le projet d'Ensival (seul projet du budget participatif non réalisé) devra être relancé dès 2022.

Pour ce qui concerne la pauvreté, il convient de l'appréhender comme un phénomène multidimensionnel, qui se manifeste par des privations dans différents domaines de la vie : le revenu, le travail, l'éducation, la santé, le logement et la participation sociale. La réponse apportée à cette problématique doit donc également être transversale.

Au-delà de l'analyse des facteurs que nous connaissons, il faut à présent des réponses, il faut aboutir à des mesures concrètes et budgétisées, des mesures transversales.

Au plan local, de nombreux services communaux dont le Plan de Cohésion Sociale et le Plan de prévention œuvrent à réduire les inégalités. De nombreuses mesures concrètes sont citées dans l'ensemble de la DPC.

Cependant, la Ville seule ne peut mener ce combat. Au quotidien, nous travaillerons donc de concert avec le CPAS ainsi qu'avec d'autres acteurs de la société civile et du monde associatif.

Afin d'atteindre ces objectifs, la majorité en place ne part pas d'une page blanche.

Une déclaration de politique communale avait été adoptée en 2019 et sert de base au Plan Stratégique Transversal adopté par le Conseil communal et actuellement mis en œuvre par notre administration.

Ce projet politique définit en 2019, le nouveau Collège entend pouvoir se l'approprier.

Toutefois, cette vision politique doit pouvoir être réajustée.

Certes, des actions structurantes y sont balisées et parfois déjà lancées pour façonner le Verviers de demain.

Néanmoins, le contexte structurel, en partie en raison de la crise sanitaire et de la catastrophe naturelle qui a frappé Verviers en juillet 2021, oblige la nouvelle majorité à adapter ses priorités.

De plus, des mesures, initialement prévues, ont pu être réévaluées et doivent dès lors être adaptées voire supprimées.

Enfin, la composition politique initiale du Collège a changé et il convient d'inclure de nouvelles sensibilités à la réflexion.

Fort de ces constats, le nouveau Collège a élaboré une vision pour sa Ville ainsi que des méthodes qu'elle entend proposer.

1. Sécurité

Préserver et renforcer le pôle judiciaire verviétois :

- Soutenir la rénovation du Palais de justice et accompagner, durant les travaux, le tribunal de Verviers afin que l'activité puisse perdurer sur notre territoire.
- Accompagner la Régie des bâtiments et le SPF Justice dans la construction d'une nouvelle prison en lieu et place de l'ancienne et dans l'implantation éventuelle d'une Maison de détention à Verviers.

Renforcer la présence policière à Verviers :

- Dans le cadre de la « reconstruction », mener une réflexion au sein de la zone de police concernant la répartition des différentes maisons de police sur son territoire ainsi que sur l'avenir de l'Hôtel de police.
- Renforcer la capacité de présence policière à Verviers, en particulier dans le centre-ville.

Préserver un service d'incendie efficace à Verviers :

- Construire une nouvelle caserne à Verviers ;
- Mieux répartir l'effort de financement entre les différentes communes de la zone de secours ;

Développer la sécurité routière :

- Lutter contre les excès de vitesse ;
- Lutter contre le stationnement sauvage ;
- Lutter contre les comportements urbains, notamment les rodéos-urbains.

Renforcer la gestion de la planification d'urgence :

- Engager un nouveau Planu (planificateur d'urgence) qui aura pour mission
 - Dans le cadre de la planification d'urgence :
 - ✓ coordonner les missions de planification d'urgence ;
 - ✓ animer les travaux de la cellule de sécurité et en coordonner le secrétariat ;
 - ✓ conseiller l'autorité compétente au niveau de la planification d'urgence ;
 - ✓ veiller à la mise en place des collaborations nécessaires avec les différents services, autorités et autres partenaires.
 - Dans le cadre de la gestion de crise :
 - ✓ conseiller et soutenir la Bourgmestre ;
 - ✓ assister le Bourgmestre dans l'animation des travaux du comité de coordination et en coordonner le secrétariat ;
 - ✓ informer la Bourgmestre de l'exécution et du suivi des décisions qu'elle a prises ;
 - ✓ veiller au flux d'informations et à la mise en œuvre des collaborations avec les autres autorités compétentes.
- Organiser la formation des membres du Collège et du Comité de Direction à la planification d'urgence.

Lutte contre le radicalisme :

- Maintenir une action spécifique en matière de prévention du radicalisme via le SAFER et la CSIL.

2. Gestion des subsides

- Adapter le Plan Stratégique Transversal en cohérence avec les prescrits européens et wallons afin de garantir une vision stratégique articulée à une échelle cohérente et fonctionnelle. Celui-ci est décliné à travers des plans de soutien de la Région wallonne aux grandes Villes via la mise en œuvre de la Perspective de Développement Urbain (PDU) et de la Politique Intégrée de la Ville (PIV). Volontairement tourné vers des objectifs de résilience, de rénovation énergétique, de végétalisation des villes, d'adaptation aux changements climatiques et de cohésion sociale, ces investissements permettront de redynamiser le territoire en réalisant une série d'investissements dans un délai relativement court.

3. Gestion de la reconstruction

- Arrêter un plan stratégique afin de permettre une reconstruction cohérente et réfléchie des quartiers sinistrés de la Ville et faire en sorte que Verviers puisse développer sa capacité de résilience à l'égard de l'eau et plus largement, du changement climatique ;
- Fédérer les acteurs sociaux verviétois afin de centraliser l'aide aux personnes sinistrées et aux commerçants victimes des inondations ;
- Aider les propriétaires de biens sinistrés à assainir leurs biens et les accompagner dans la rénovation de ceux-ci.

4. Gouvernance

- Installer une commission spéciale qui aura pour mission de proposer un projet de Charte éthique des mandataires ainsi que les modalités de mise en place d'une Commission de déontologie afin de veiller au respect de la Charte ;
- Poursuivre les efforts visant à donner une large publicité aux travaux du Conseil et relatifs à la mise à disposition des données communales (budgets, parc immobilier, composition des cabinets, organigramme, mandats, etc.) ;
- Poser les bases d'une démocratie participative.

5. Finances

- Suite au recours au plan « Oxygène » pour équilibrer ses budgets, tant la Ville que le CPAS doivent actualiser le plan de gestion pour adopter des mesures permettant d'assurer le remboursement des aides sur le long terme ; il conviendra d'être particulièrement attentif à

la maîtrise de l'endettement en regard des balises d'emprunts fixés dans le cadre de notre plan de gestion, mais aussi de la soutenabilité de la charge de remboursement à long terme. Le plan de gestion devra comprendre un inventaire des biens immobiliers appartenant à la Ville et à ses entités consolidées. Ce relevé sera accompagné de mesures (avec leur chronologie de mise en œuvre) permettant l'optimisation de ce patrimoine ;

- Établir une programmation pluriannuelle des investissements en fixant des balises par catégories pour la réalisation des budgets extraordinaires successifs ;
- Renforcer le contrôle des impacts budgétaires des décisions soumises au Collège et au Conseil communal en systématisant la remise d'avis du service des Finances sur base d'un cadre clair ;
- S'inscrire dans les démarches « Achats circulaires » de la Wallonie en coordonnant le développement de l'économie circulaire au niveau de l'économat notamment en misant sur la réparation et le réemploi ;
- Encourager le recours aux produits issus du commerce équitable.

6. Ressources humaines

- Mettre en œuvre le plan de formation pluriannuel en partenariat avec la Province permettant de faire coller la formation du personnel à l'évolution planifiée de l'Institution ;
-
- Concrétiser le projet de Cité administrative rassemblant les services administratifs sur l'implantation commune du Grand-Bazar. La rénovation du bâtiment permettra des économies d'énergie conséquentes en misant sur l'exemplarité de la performance énergétique dans le projet de rénovation.
- Les services guichets seront rassemblés en un point de contact unique pour les citoyens. La sécurité du personnel sera garantie par le projet d'aménagement du bâtiment. Ce projet s'accompagnera d'une réorganisation de l'administration.
- La crise du COVID et la gestion de l'après-inondation nous ont montré l'importance de la polyvalence du personnel communal, mais aussi de la motivation et du développement de l'esprit d'entreprise ;
- Le plan d'embauche et sa projection pluriannuelle restera l'outil principal de gestion prévisionnelle des effectifs tout en respectant nos engagements en matière de maîtrise du coût net du personnel et d'évolution de la masse salariale ;
- Adopter un règlement structurel pour le télétravail sur base volontaire couvrant le télétravail régulier et occasionnel. Ce nouveau mode d'organisation doit s'accompagner d'un renforcement du management par objectif et d'un dispositif performant de contrôle de l'atteinte des objectifs par le Comité de direction ;

- Assurer une politique volontariste de nomination du personnel tant ouvrier qu'administratif pour maintenir le ratio nommés-contractuels et éviter une majoration de la cotisation de responsabilité ;
- Constituer des réserves statutaires permettant de concrétiser cet objectif de nomination. La planification des épreuves se fera sur base de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui sera établie par le Collège communal et le Bureau permanent. A cette fin, établir une grille de compétence et un tableau avec des projections emplois entrants et sortants ;
- Finaliser l'actualisation du statut ;
- Réformer le cadre administratif pour le faire correspondre à la nouvelle organisation de l'administration ;
- Relancer un mécanisme assurantiel pour le 2ème pilier de pension ;
- Evaluer le coût et la pertinence des missions privatisées afin d'évaluer s'il n'est pas plus pertinent de les réaliser via le service public communal ;
- Mettre en place une nouvelle procédure uniformisée d'accueil des nouveaux collaborateurs afin d'améliorer leur intégration.
- Garantir la neutralité et l'impartialité totale des agents des services publics ;
- Veiller à respecter le quota réglementaire de poste de travail occupé par des travailleurs handicapés et catégories assimilées de 2,5% de l'effectif déclaré à l'ONSS-APL ;
- Poursuivre une politique volontariste de bien-être au travail en partenariat avec les organisations syndicales. Les demandes de réorientation professionnelle vers un autre poste de travail feront l'objet d'une procédure permettant de traiter la demande de l'agent de façon optimale ;
- Instruire les demandes de transfert ou de changement de grade par promotion par le service RH qui remettra un avis circonstancié ;
- Renforcer l'uniformisation du processus d'évaluation du personnel en développant des règles de pondération qui tiennent compte des 6 mentions (excellent, très positive, positive, satisfaisante, à améliorer ou insuffisant) ou sur base de l'actualisation des descriptifs de fonction et des fiches de poste en cours ;
- Adapter les grilles d'évaluation qui prendront en compte les éléments suivants : la qualité du travail, la quantité de travail, la polyvalence, la disponibilité, créativité et initiative, esprit d'équipe et sociabilité, sens de l'organisation et de la responsabilité (pour les grades à responsabilités) en plus des critères d'ancienneté. Il importera donc de fixer des objectifs et de disposer d'outils d'évaluation permettant de mesurer les performances ;
- Mettre en place une nouvelle politique de lutte contre les assuétudes via l'adoption d'un plan de prévention et de gestion des dysfonctionnements professionnels ponctuels ou chroniques liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues.

- Mettre en œuvre le plan diversité.
- Engager, en concertation avec les organisations syndicales, la Ville dans la voie de la réduction collective du temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire. La mesure concernera en priorité et dans un premier temps des travailleurs de plus de 60 ans qui exercent un métier pénible. Cette mesure doit permettre de lutter contre l'absentéisme et de renouveler progressivement les effectifs par des agents plus jeunes.

7. Etat-civil

- Mettre en place une possibilité de cérémonie pour le renouvellement des vœux à l'Hôtel de Ville pour les personnes qui se sont mariées pendant la période de restriction sanitaire ou à date fixe pour d'autres couples (notamment les cohabitants légaux) ;
- Organiser des horaires de mariages pour permettre à la population de choisir de se marier soit au CTLM soit à l'Hôtel de Ville ;
- Poursuivre une politique vigilante et à la pointe de lutte contre les mariages blancs, les fausses cohabitations, les reconnaissances frauduleuses d'enfants, etc. A cette fin, mettre en place un comité restreint réunissant le Ministère Public, la Police et la Ville pour une meilleure collaboration ;
- Mettre en place un bureau pour les déclarations anticipées d'euthanasie, le don d'organe, le changement de sexe...

8. Affaires économiques

- Créashop : poursuivre le mécanisme d'aide à l'installation de nouveaux commerces au centre-ville ;
- Entretenir une bonne collaboration avec Verviers Ambitions ;
- Mettre en avant les success story et créer un label « Made in Verviers » ;
- Soutenir le Hub Créatif, actif dans l'accueil de start-up, de pop-up store et d'espaces de coworking ;
- Lancer un appel à projet pour l'occupation des cellules commerciales vides (bail précaire) à destination de créateurs (trices) ;
- Faciliter et soutenir la création de jeunes entreprises ;
- Mettre tout en œuvre pour faire évoluer le marché de Verviers positivement en collaboration avec la commission marché ;

- Maintenir et développer le marché des artisans et étudier la possibilité d'exporter celui-ci vers d'autres entités verviétoises ;
- Etre à l'écoute des besoins des noyaux commerçants actifs dans les villages en y favorisant autant que possible et prioritairement le commerce de proximité ;
- Faire de Verviers une commune du commerce équitable, notamment en servant de modèle par l'utilisation de ce type de produits dans les administrations, et lors des manifestations publiques ;
- Poursuivre nos actions afin d'intégrer le commerce verviétois dans le monde digital au travers de différentes initiatives, sensibiliser et aider les commerçants à l'utilisation des réseaux sociaux dans une campagne de publicité ;
- Continuer et renforcer les mécanismes incitant à la consommation dans les commerces du centre-ville ;
- Organiser un forum des forces vives.

9. Tutelle CPAS

- Renforcer les synergies entre l'administrations communale et le CPAS pour veiller à une meilleure utilisation des deniers publics et éviter les doublons ;
- Dans la réflexion d'une future cité administrative de la Ville au Grand-Bazar, et afin d'assurer une transversalité entre les deux institutions, analyser la possibilité de créer une passerelle physique et opérationnelle entre les deux pôles administratifs ;
- Maintenir une concertation budgétaire étroite entre la Ville et le CPAS afin de mener à bien les différents projets dans un cadre financier équilibré.

10. Emploi

- Mener une action spécifique sur le territoire communal en vue de répondre au chômage de longue durée ;
- Entretenir des relations régulières avec les opérateurs de formation de notre territoire ;
- Identifier avec les opérateurs de l'emploi, les meilleurs leviers à activer et les éventuels partenariats à mettre en place (notamment les synergies avec le CPAS) ;
- Défendre l'emploi local, mettre tous les moyens légaux en œuvre pour lutter contre toutes les formes de dumping nuisibles à l'emploi local, être attentif à réserver l'accès aux marchés publics que le Collège lancera aux entreprises respectant les dispositions légales belges en matière de droit du travail et de contribution à la sécurité sociale.

11. Vie associative

- Offrir au secteur associatif un lieu qui mettra à disposition « logistique », fourniture de matériel et de services, locaux-coworking, mais aussi aides juridiques, financières, comptables, en GRH et recherche de subventions.

12. Enfance

- Soutenir les milieux d'accueil existants et à venir avec la création de lieux de rencontre et d'échange entre milieux d'accueil ;
- Veiller également à poursuivre la rénovation et la création d'espaces de jeux et modules de jeux pour enfants dans les quartiers verviétois qui n'en possèdent pas ;
- Soutenir les écoles dans la coordination de l'accueil temps libre pendant les périodes scolaires et adapter les plaines de vacances au nouveau calendrier scolaire.

13. Personnes handicapées

- Créer une cellule accessibilité ;
- Faire de l'accessibilité une priorité dans tous nos chantiers ;
- Mettre en place une journée handisport à Bielmont ;
- Rendre l'Hôtel de Ville accessible aux PMR.

14. Cultes

- Concevoir un plan Eglise ;

15. Jeunesse

- Participation et implication citoyenne des jeunes :
 - o Développer et valoriser les actions du Conseil communal des enfants ;
 - o Encourager les jeunes adolescents au sein du Conseil communal des jeunes à porter des projets en adéquation avec les actions liées à leur génération.
- Préparation de l'avenir professionnel des jeunes :

- Organiser le salon annuel de l'Emploi avec le concours de nombreux acteurs du secteur de l'Emploi et de l'aide à la jeunesse.
- Bien-être et vie quotidienne :
 - Créer, aménager, ou rénover des espaces de rencontres existants dans le centre-ville et dans les quartiers, en intérieur comme en extérieur, pour répondre à la problématique du manque criant d'espaces de rencontre pour les jeunes à Verviers.

16. Enseignement artistique

- Mettre tout en œuvre pour poursuivre et entretenir la qualité de notre enseignement artistique au sein du Conservatoire et de l'Académie ;
- Amener les Beaux-arts, la danse, les arts de la parole et la musique au cœur de quartiers et rendre les disciplines accessibles au plus grand nombre ;
- Mener des projets collaboratifs avec les maisons des jeunes, associations et écoles de devoirs des différents quartiers ;
- Proposer et sensibiliser à la musique, à la danse, aux arts de la parole et aux Beaux-arts dès le plus jeune âge au sein des écoles verviétoises ;
- Déconstruire l'idée préconçue que les disciplines artistiques sont coûteuses et communiquer sur l'aspect financier accessible et les aides possibles pour démocratiser la pratique des arts ;
- Être des acteurs relais et collaborant auprès d'autres institutions culturelles privées et publiques de la cité ;
- Célébrer (en 2023) les 150 ans d'existence de la création de l'école de musique sur le territoire communal ;
- Favoriser et amplifier (le retour de) la pratique du chant au sein de l'établissement et faire rayonner cette pratique en dehors des murs du Conservatoire ;
- Mettre en place des projets avec les écoles fondamentales de l'enseignement communal dans le cadre du PECA (Parcours d'Education Artistique et Culturelle de la FWB) ;
- Maintenir la diversité de ses missions qui vont de l'accès à la pratique artistique pour tous jusqu'à la formation de pointe conduisant à l'enseignement supérieur artistique ;
- Inscrire ces activités artistiques et pédagogiques dans le cadre du projet de rénovation du Grand-Théâtre au centre d'un quartier rénové à fort potentiel (parc, piscine, maison du tourisme, gare, horéca, ...).

17. Ecoles de devoirs

- Encourager, soutenir et aider ces écoles, tant sur le plan logistique, humain que financier, car elles constituent un pilier capital.

18. Sports

- Viser à la rénovation et l'amélioration qualitative des infrastructures existantes (Panorama, piscine de Verviers) ;
- Soutenir la pratique des sports urbains en développant des initiatives comme la création d'un skate-park ;
- Se montrer ouverts à l'égard de tous les sports émergents et de l'eSports ;
- Investir dans des événements sportifs alimentant la dynamique sportive verviétoise et assurant le rayonnement et la réputation de la Ville ;
- Favoriser la féminisation et à la mixité de certains sports pour permettre l'épanouissement et l'évolution de toutes les disciplines au profit de tous et toutes, quel que soit le genre ;
- Mobiliser les moyens nécessaires pour procéder à la rénovation des infrastructures touchées par les inondations de juillet 2021 ;
- Soutenir Synergis afin que les investissements dans la piscine de Verviers et au Panorama continuent d'avancer :
- Notre objectif est de rouvrir la piscine au public en novembre 2022. Nous serons également attentifs à ce que le projet européen Sun Horizon puisse être exécuté malgré des délais très contraignants et une chaîne de décision que nous ne maîtrisons pas entièrement ;
- Concernant le Panorama, nous continuerons à faire avancer le dossier relatif à la construction d'un nouveau bâtiment abritant cafétaria et vestiaires ainsi que la création de nouveaux parkings. Le marché de travaux vient d'être notifié par la RCA. Les équipes de Synergis s'assureront de la bonne exécution du chantier afin de fixer des perspectives d'inauguration dans le courant de l'année 2023.
- Accompagner Synergis dans la mise en œuvre du projet de nouveau hall sportif, infrastructure clé dans le paysage sportif verviétois. Il s'agira dans un premier temps de définir son lieu précis de localisation en fonction des nouvelles règles d'urbanisation que définira la Région Wallonne suite aux dernières inondations. Nous serons attentifs à ce que cette réflexion intègre la nécessité de renforcer l'attractivité de la vallée en y densifiant l'offre de services.

19. Interculturalité

- Mettre en œuvre et continuer le Plan Diversité et le Plan de Lutte contre le racisme ;

- Mettre en place une véritable politique de non-discrimination à évaluer en continu ;
- Continuer la fructueuse collaboration avec les partenaires locaux qui œuvrent au bien du vivre-ensemble et à la continuité de notre plan de lutte contre le racisme ;
- Préserver le Festival Libertad pour nous rassembler autour d'une cause commune. Le Festival Libertad est un événement construit sur un ancrage associatif, désireux de réfléchir les réalités du monde d'aujourd'hui pour mieux le faire bouger. Concerts, animations seront au programme durant ce festival résolument engagé pour une société inclusive. Le Festival Libertad se veut être un espace de rencontres et de découvertes, un vivier de culture, de curiosité, de questionnement...

20. Animation de la ville

- Maintenir les grands événements récurrents ;
- Organiser des grands événements pendant la période estivale ;
- Elaborer des journées festives et salons à thèmes spécifiques ;
- Soutenir les comités des fêtes existants et encourager la création de nouveaux comités et les fédérer avec les autres associations folkloriques au sein d'un conseil du folklore verviétois ;
- Soutenir les partenariats publics/privés

21. Coopération au développement

- Poursuivre notre aide aux pays en voie de développement dans le besoin, par le financement ou l'aide matérielle aux associations humanitaires qui œuvrent à la concrétisation de projets améliorant les conditions des habitants.

22. Jumelages

- Redynamiser et recréer des liens avec les jumelages existants éteints et continuer d'entretenir les autres à travers des rencontres et la possibilité de projets liés et communs.

23. Logement

- Consolider juridiquement la politique menée pour mettre en œuvre le droit au logement décent et de qualité comme lieu de vie des individus. A ce titre, la procédure d'expulsion de ménages occupant un logement déclaré inhabitable va être enclenchée. Parallèlement, les

poursuites administratives - par mises à l'amende (due au pied de l'article 13ter et 200bis du Code wallon de l'Habitation durable) – envers (1) les propriétaires louant des logements inhabitables et (2) les locataires les occupant va s'intensifier par la mise en service d'un agent constatateur dévolu à cet effet ;

- Parer à la crise structurelle du logement (qui se traduit par un écart entre l'offre et la demande) en remettant un maximum de biens inoccupés sur le marché locatif (recensement élargi aux étages vides sis au-dessus des commerces) ;
- Favoriser davantage la création de logements suffisamment spacieux, vecteur d'émancipation et d'épanouissement des familles ;
- Répondre au déficit prégnant de logements pour familles nombreuses, a fortiori dans le contexte critique du relogement des ménages sinistrés par les inondations ;
- Travailler en très étroite concertation et collaboration avec LOGIVESDRE, LOGEO, le DUS et les APL.

24. Travaux

- Poursuivre la mise en place et l'exécution des dossiers voiries avec notamment l'aménagement de l'îlot Phoenix, l'avenue Eugène Müllendorff et la place d'Arles.
- Terminer la réhabilitation de la rue Renier et du pont « Al Côte » à l'identique pour ce dernier afin de préserver notre patrimoine ;
- Réaménager la rue des Charrons et la rue Carl Grün ;
- Programmer la rénovation de deux rues importantes dans nos villages : la rue Fontaine-au-Biez et la rue des Combattants ;
- Améliore l'égouttage de notre ville en commençant par deux chantiers : chaussée de Theux et rue de Pepinster ;
- Réaménagement et sécurisation du poumon vert du centre-ville que représente la promenade des Récollets ;
- Continuer notre travail dans les établissements scolaires avec notamment la finalisation du projet de deux nouvelles classes et d'une salle de sport à l'école Carl Grün ;
- Etre attentifs aux espaces de convivialités, comme les plaines de jeux notamment au niveau de la plaine Peltzer et de la plaine Deru ;
- Effacer les stigmates des inondations :
 - Nous commencerons par le raclage pose et la réparation de plusieurs voiries et trottoirs, nous réimaginerons certaines rues afin de les refaire avec les objectifs d'une mobilité améliorée et d'une verdurisation de celles-ci. Nous referons les ponts avec pour objectif de rétablir la mobilité le plus rapidement possible ;

- Nous remettons en ordre nos bâtiments communaux dont deux écoles communales touchées ainsi que les infrastructures sportives et les plaines de jeux notamment en Prés-Javais ;
 - Enfin, nous nous attaquerons aux berges et aux abords de la Vesdre.
- Finaliser le projet « Verviers Ville Conviviale »

25. Aînés

- Création de « la Maison des Aînés », en synergie avec le CPAS, un lieu collectif où l'objectif est de permettre aux seniors de bénéficier d'un lieu convivial d'échanges et de rencontres autour d'activités et thématiques diverses, favorisant le maintien ou l'amélioration de l'autonomie des personnes, tant sociale que physique ;
- Analyser la possibilité d'adjoindre cette « Maison des Aînés » à la résidence services.

26. Instruction publique

- Dispenser un enseignement qualitatif qui contribue à la citoyenneté de nos enfants, les prépare aux enjeux de la numérisation et les préserve du harcèlement ;
- Intensifier la lutte contre les inégalités et le prosélytisme qu'il soit le fait d'enseignants, de parents ou d'élèves ;
- Elaborer un plan de pilotage, pilier du Pacte pour un Enseignement d'excellence, au sein même de chaque école, avec l'implication de l'équipe éducative et la collaboration des parents afin d'assurer un bien-être et une qualité de vie à l'école tout en atteignant les objectifs fixés par le gouvernement ;
- Poursuivre la modernisation des outils d'apprentissage au bénéfice de cours d'écoles ludiques et pédagogiques ;
- Encourager, en soutien au personnel enseignant, la formation continuée, dans le domaine des nouvelles technologies de la communication mais aussi en vue d'assurer l'application du tronc commun ;
- Participer à des projets innovants et proposer des projets identifiables ;
- Soutenir l'apprentissage précoce d'une deuxième langue déjà existant dans les écoles de Petit-Rechain, des Boulevards et des Linaigrettes ;
- Encourager le partenariat entre écoles des devoirs et écoles communales ainsi que la réflexion pédagogique sur l'éducation à la santé ;
- Investir dans la rénovation en profondeur de nos écoles et de leurs abords avec une attention accrue pour la sécurité et l'hygiène ;

- Reconstruire pour
 - L'école communale d'Ensival, en fonction des subventions obtenues, une infrastructure qui se voudra novatrice et moderne, résolument fonctionnelle et écologique ;
 - L'école de l'Est un bâtiment qui sera entièrement rénové et bénéficiera des techniques à la pointe et d'une accessibilité PMR accrue.
- Permettre à l'école d'enseignement spécial Maurice-Heuse, en sa qualité de pôle territorial, reconnue pour son implication permanente aux côtés des enfants à besoins spécifiques, de rester la référence pour accompagner dans le diagnostic et la mise en place d'une pédagogie inclusive par le biais notamment d'aménagements raisonnables. Elle apportera également les outils, les formations et le soutien nécessaires pour une aide personnalisée en fonction des besoins spécifiques de chacun et mettra à disposition son personnel qualifié pour un accompagnement individuel en cas de besoin ;
- Assurer une passerelle entre notre secteur de l'enseignement et celui de la culture au sens large ;
- Veiller au développement de l'éducation artistique du Conservatoire et de l'Académie des Beaux-Arts et à sensibiliser la jeunesse verviétoise à la pratique des arts ;
- Continuer à cultiver le devoir de mémoire des élèves à travers des collaborations avec nos musées et bibliothèques ;
- Mettre en place un dispositif contre le harcèlement scolaire ;
- Conscientiser et sensibiliser les élèves des écoles verviétoises aux problématiques environnementales universelles et appliquées à leur cadre de vie.

27. Egalité des chances

- Contribuer à l'inclusion de tou.te.s dans la société verviétoise afin que chacun.e y trouve les voies de son épanouissement collectif et individuel ;
- Réaffirmer, conformément aux engagements déjà pris, notre volonté de lutter contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient liées au revenu, à l'origine ou à l'orientation sexuelle. En partenariat avec le CRVI, UNIA et le secteur associatif, nous combattons avec force ces attitudes y compris celles qui subsisteraient au sein des services publics, par le biais de formations et de campagnes de sensibilisation. Nous soutiendrons les projets initiés et assurerons la représentativité de la population au sein des différents Conseils consultatifs. Nous veillerons à co-construire avec notre réseau associatif des événements populaires et accessibles à toutes et tous pour créer du lien social et consolider notre identité verviétoise ;
- Aider les personnes fragilisées, qui constitue une de nos missions fondamentales : accueil de première ligne du citoyen, introduction de demandes de reconnaissance de handicap, informations en matière de santé ou d'ordre social, transport des personnes à mobilité réduite

etc. Nous devons communiquer encore mieux et davantage sur ces services, mais également créer des synergies avec le CPAS, et les différents acteurs œuvrant sur le terrain pour mieux cerner les problématiques rencontrées et orienter de façon adéquate les membres les plus affaiblis de notre ville afin qu'ils puissent vivre avec dignité ;

- Poursuivre et renforcer nos actions en matière de violences intrafamiliales dont les femmes et les enfants restent les principales victimes. Ceci passera nécessairement par un partenariat fort avec le secteur associatif et la Zone de Police.

28. Santé mentale et physique

- Combattre, les inégalités mises en avant par la crise sanitaire du Covid 19, tout en revenant à certains fondamentaux tels que le respect, l'entraide et la solidarité ;
- Rester mobilisés et poursuivre, en parfaite collaboration avec l'AGEF et l'AVIQ, notre travail de sensibilisation tant à la vaccination qu'au respect des règles sanitaires toujours en vigueur ;
- Lutter contre le développement de pathologies de stress post traumatiques après les inondations de juillet 2021. Nous serons en contact permanent avec les acteurs de terrain et notre vigilance restera accrue face aux problèmes de santé mentale qui pourraient survenir ;
- Poursuivre nos collaborations, concernant la santé physique, avec les professionnels de terrain et continuer de relayer, dans une démarche préventive, l'ensemble des informations qui nous seront communiquées ;
- Continuer à nous investir, en collaboration avec le CHRV et le CHU, dans les politiques de santé préventives adaptées à la population: les plaines sans tabac ; la promotion d'une alimentation saine ; la sensibilisation contre le harcèlement et la maltraitance dans les écoles ; l'encadrement des pratiques sportives - je bouge / marche / cours pour ma forme ; les campagnes de dépistage, l'accompagnement dans le cadre de la lutte contre les assuétudes et les dépendances, les « Midis de la santé » ...
- Continuer à soutenir et faciliter la pratique d'activité physique pour nos aînés et pour le personnel communal et du CPAS.

29. Mobilité

- Mettre en œuvre les recommandations du Plan Communal de Mobilité (PCM) en visant particulièrement des objectifs de promotion des modes doux. En cette matière, nous achèverons la conception d'un Plan « vélo » ambitieux et solliciterons les moyens nécessaires à sa mise en œuvre effective. Dans cette même perspective, la mise en place de la Vesdrienne sur le territoire verviétois, constituera un objectif important ;
- Solliciter, au-delà du PCM et de la Vesdrienne, les Villes et Communes de l'arrondissement de Verviers afin d'élaborer collectivement un véritable Plan Urbain de Mobilité (PUM) visant

l'émergence d'une vision supra-communale de la Mobilité, notamment dans une perspective de développement d'une mobilité multimodale ;

- Poursuivre le développement de l'offre en matière de parkings de covoiturage. Nous mettrons également en œuvre les recommandations du PCM permettant la fluidification relative du trafic automobile en lien avec le développement des projets d'envergure dans les prochaines années ;
- Favoriser les mesures permettant de tendre vers une « résidentialisation » de certains quartiers, en y réduisant la vitesse et le trafic de transit. Nous y envisagerons systématiquement les dispositifs d'optimisation du parking afin d'augmenter, dans ces quartiers comme ailleurs, le potentiel de stationnement. Nous nous efforcerons d'exploiter au maximum les potentialités de notre cellule mobilité afin de répondre au mieux aux problèmes de mobilités constatées par la Ville et rencontrées par nos citoyens. La concertation systématique avec l'ensemble des acteurs concernés jouera un rôle crucial dans la réussite de notre action ;
- Mettre en œuvre le retour à une gestion publique du contrôle du stationnement en août 2023.

30. Gestion Locative des Biens Communaux (ou Gestion Immobilière Locative), Patrimoine privé et Gestion courante des Energies

- S'atteler à poursuivre la professionnalisation de la gestion du patrimoine privé appartenant à la ville : tenir à jour scrupuleusement un cadastre des biens communaux ainsi que les nombreux documents et données chiffrées y afférents (baux, conventions d'emphytéose, conformité, loyers, consommations, ...). Au regard des évolutions de notre Ville, ainsi que de son long et glorieux passé, il peut être concevable que certaines propriétés communales aient été méconnues par le passé. A l'ère de la digitalisation et plus particulièrement en 2022, il est plus qu'urgent d'agir en la matière afin de gérer en bon – voire très bon – père de famille ;
- Développer un mode de fonctionnement performant de gestion de notre patrimoine immobilier privé ;
- Améliorer la maîtrise des coûts de maintenance et d'investissement en toute connaissance de cause de nos bâtiments. Il en va de la préservation de notre exceptionnel patrimoine verviétois, qu'il soit du domaine privé ou public ;
- Assurer un lien et un bon échange d'informations entre le service de la Gestion Locative des Biens Communaux et celui de la Gestion courante des Energies. Ce dernier a un mode de fonctionnement qui se veut transversal, au regard des nombreuses relations qu'il entretient avec les autres services communaux. Un échange d'informations permanent et efficace, combiné à la continuation de la régularisation effectuée par le service de la Gestion Locative des Biens Communaux lui permettra d'avoir une vision précise de notre consommation et de notre dépendance énergétique.

31. Bien-être animal & Agriculture

- Continuer à porter attention au bien-être animal, une matière qui a tardé à être reconnue, et pour laquelle aucun effort ne doit être relâché. Depuis 2018, la Région wallonne s'est dotée d'un formidable outil, le code du bien-être animal. En tant que pouvoir public communal, il s'agit de faire appliquer strictement celui-ci. Des projets tels qu'un parc pourvu d'aménagements divertissants, un recueil de balades pour animaux, ou encore un lieu de recueillement seront minutieusement étudiés ;
- Conscientiser notre population, notamment le jeune public, aux enjeux du monde rural ainsi qu'à celles et ceux qui travaillent notre terre. Cela passe par une valorisation des choix de circuit-court optés par nos producteurs, nos commerçants et nos consommateurs. Nous mettrons également en valeur nos produits du terroir verviétois qui se veulent respectueux de l'environnement.

32. Smart City et Esprit d'innovation

- Ancrage de la commune comme une « Ville test » pour le déploiement de technologies urbaines innovantes ;
- Actions de sensibilisation, en collaboration avec des acteurs extérieurs (ex. : Smart City Institute, HEC/U-Liège, Hub-Créatif) ;
- Application mobile permettant d'offrir aux citoyens de multiples services à la carte, intégrant un système d'envoi de « messages PUSH », et un système d'interaction rapide avec les élus et les services communaux ;
- Concrétisation des réflexions menées avec l'aide d'interlocuteurs extérieurs, sur la manière de développer et de soutenir des projets innovants dans le domaine de la gestion de l'énergie (par exemple une « Smart Grid ») ;
- Culture de la donnée et mise en place d'une stratégie d'ouverture des données publiques (OPEN DATA) ;
- Mise en place d'outils de mesure (indicateurs), notamment en matière de propreté publique.
- Se doter d'un système performant de Gestion électronique de documents et avoir entamé le travail de scanning du reste de ses archives afin de permettre le développement de fonctionnalités Smart (E-guichet, administration numérique, etc.).

33. Participation citoyenne

- Mettre en place des processus de co-construction qui s'exprimeront au sein de conseils participatifs ;

- Offrir des espaces dédiés aux citoyens, acteurs démocratiques ;
- Activer des comités de quartier et mettre en place des Ambassadeurs de rues ;
- Refondre des procédures de budget participatif et la Fabrique des liens (unification des outils et simplification du fonctionnement) et, de manière spécifique, relancer le projet d'EnSival (seul projet du budget participatif non réalisé).

34. Culture, tourisme et patrimoine

- Relancer la démarche « Culture en réflexion » & document d'orientation culturelle, suspendue par la pandémie, qui sera finalisée et dont les conclusions seront traduites dans un document d'orientation culturelle ;
- Faire avancer le dossier de rénovation du Grand-Théâtre, « Pôle Musique & Art de la scène » conformément au calendrier annoncé en début de mandature. Le dossier est en attente de l'accord de la Ministre de la Culture sur la phase en cours. Le travail se poursuivra dès réception de l'accord, avec pour objectif une ouverture fin 2025. En parallèle, dans le cadre de la construction du Contrat Programme 2023/2027 du CCV (opérateur du futur l'outil), l'opérationnalisation du projet culturel (issu de la Note culturelle) sera coconstruite avec l'ensemble des acteurs. En particulier, le comité de pilotage sera mis en place pour faire naître l'écosystème d'appui au milieu musical local et la « griffe » spécifique verviétoise (« Carrefour des Musiques ») ;
- Assurer la pérennité d'« un pôle muséal verviétois ». A cette fin, les efforts consacrés à mener à bien le dossier du projet BIOLLEY doivent être amplifiés. L'Hôtel BIOLLEY doit constituer, en 2030, le point central de l'offre muséale de Verviers. Le travail devra être guidé par trois mots clés : rationalisation, modernité, et maîtrise financière ;
- Renforcer l'attractivité globale du « pôle d'archéologie et d'histoire de Verviers – Le Solvent belge - » par un projet de réhabilitation de l'arrière, notamment à des fins d'habitation. Les discussions Ville/AWAP/FWB seront poursuivies afin de positionner le site comme « passeur de témoin » de métiers spécifiques, et de l'Histoire verviétoise. Cette réflexion inclura le positionnement du CTLM ;
- Poursuivre la réflexion concernant le « pôle événementiel » entamée au sein des organes du CTLM, en coordination avec la Ville. Le CTLM devra affirmer plus fortement ce rôle, et répondre à un besoin identifié sur le territoire ;
- Moderniser notre « pôle bibliothèque » pour en faire un outil à la hauteur de son rôle de Chef-lieu de l'arrondissement ;
- Finaliser le chantier de relocalisation de la Maison du Tourisme. Le déménagement sera l'occasion de redéfinir les tâches entre MT et Ville pour une efficacité plus forte. L'adéquation de la clé de subsidiarité sera ensuite réinterrogée au regard de cette redéfinition des tâches ;
- Déménager les archives communales dans leurs nouveaux locaux et scanning des archives de l'urbanisme.

- Mener une réflexion autour de l'avenir de la Maison de l'eau ;
- Favoriser la culture pour tous ;
- Accorder au Conservatoire et à l'Académie des Beaux-Arts une attention à la hauteur de la richesse qu'elles apportent à notre territoire ;
- Poursuivre les actions structurantes entreprises depuis 2018 :
 - o Stratégie commune aux divers outils et développement d'activités et d'outils nouveaux ;
 - o Mise en évidence des atouts existants / développement de nouveaux circuits / protection des œuvres en péril ;
 - o Mécènes ou artistes originaires de Verviers : choisir leur ville comme réceptacle de donations ;
 - o Patrimoine mobilier : poursuite de la politique d'inventaire, de protection/restauration/classement ;
 - o Inventaire du « petit patrimoine » (public & privé) : à finaliser & mise en place d'une politique de préservation.

35. Environnement, transition énergétique et développement durable

- Assumer les engagements pris dans le cadre de POLLEC 3 & PAEDC de réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire de 40% en 2030, déclinés en 28 actions/thèmes ; autour du service mis en place, l'enjeu sera de mettre en place progressivement des actions concrètes et coordonnées, tout en servant de modèle ;
- Promouvoir une verdurisation importante de notre territoire, notamment en espace urbain, via diverses actions : plantations massives d'arbres, lutte contre les îlots de chaleur, renforcer le nombre d'espaces verts à proximité du domicile, réalisation du « Projet Vesdre » (la Vesdrienne), façades végétalisées, soutien à des projets d'Urban farming et de maraîchage urbain ;
- Soutenir, en matière d'alimentation saine, les acteurs locaux, poursuivre du Projet « Cantines durables », etc.

36. Propreté publique

- Hausser le niveau de propreté de la Ville ;
- Finaliser le passage aux conteneurs en termes d'objectifs de diminution déchets à atteindre et de limitation des effets pervers ;
- Opérationnaliser progressivement le Plan local de propreté.

37. Lutte contre la pauvreté

- Coordonner la politique sociale en renforçant les synergies entre la Ville (PCS,..), le CPAS, le RSU et le secteur associatif. Deux réunions par année seront organisées afin d'en évaluer l'évolution voire de définir de nouvelles perspectives (dans le même esprit, le CDLD impose une réunion chaque année entre le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale) ;
- Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique d'un sport ;
- Lutter contre le fléau du décrochage scolaire et permettre aux jeunes en situation fragile de se sentir soutenus et accompagnés si nécessaire durant leur processus scolaire ;
- Mettre en place des espaces pourvus de connexion internet dédiés aux étudiants du supérieur en périodes de blocus pour leur permettre d'être dans les conditions les plus propices possibles à une étude efficace ;
- Continuer à développer Mobitwin qui offre une alternative abordable de déplacement, peu importe les problèmes de mobilité ;
- Réduire la fracture numérique en diversifiant l'offre des activités pour l'accompagnement de tous les publics aux usages numériques via l'espace public numérique (EPN) ;
- Faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile via l'art27 ;
- Développer des actions de sensibilisation au tri des déchets via le PCS.

38. Aménagement du territoire, urbanisme et revitalisation urbaine

- Relancer le **Schéma de Développement Communal (SDC)**, notamment sur les questions de densité, et en particulier dans les noyaux d'habitat, afin de permettre à la commune de se doter d'un outil actualisé pour gérer l'aménagement du territoire. Celui-ci se fera en lumière des travaux de la Région wallonne dans la lignée du stop-béton à l'horizon 2050, mais aussi, bien entendu, des recommandations wallonnes qui s'imposeront suite aux inondations. Il en sera de même pour le **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)** et le **Guide Enseigne**, ce dernier sera rapidement présenté au Conseil communal ;
- Mettre un accent particulier sur **les quartiers durables** que nous avons identifiés à la suite des inondations à savoir **Ensival** et **Centre-ville/Prés-Javais**. Ces quartiers seront redéfinis pour une reconstruction post-inondation intelligente en collaboration avec la Région wallonne ;
- Favoriser le **développement des villages** qui se fera à la lumière des outils qui existent aujourd'hui comme le schéma de structure de 2011. Nous accorderons une attention particulière à la densité des projets et au caractère d'habitat rural de certaines zones de notre commune.
- Finaliser la ZACCI afin de développer 16 hectares d'activité économique en plus dans le zoning de Petit-Rechain. Nous veillerons également à approuver la fiche SAR de l'ancien Solvent belge

avec l'objectif de réhabiliter cette friche industrielle. Nous veillerons au bon développement de différents projets économiques dans le quartier Victor Besme. Enfin, la position touristique de notre ville sera renforcée par l'augmentation de sa capacité de nuitées sur le territoire ;

- Se concentrer **sur le devenir de trois quartiers** en particuliers : Spintay, la rive gauche de la Vesdre et Sommeleville. Concernant **Spintay et la rive gauche de la Vesdre**, nous avancerons en bonne intelligence avec l'étude sur les quartiers durables post-inondation. En ce qui concerne **Sommeleville**, l'objectif est d'incorporer le projet de pôle muséal comme élément central et moteur du quartier. Par conséquent, nous viserons une intégration complète des différents projets immobiliers dans le paysage local ainsi qu'une dynamique globale du quartier Sommeleville tournée vers l'Hôtel de Ville ;
- Collaborer avec le Conseil d'administration **du Centre Hospitalier de Verviers** afin de pérenniser son activité sur le territoire communal ;
- Continuer le **développement du quartier HDB** en collaboration avec la SPI et en l'adaptant aux événements de juillet ;
- Finaliser le tracé de la **Vesdrienne** sur notre territoire en collaboration avec le SPW ;
- **Valoriser nos propriétés** commerciales ainsi que le terrain de l'ancien « Belgacom » afin de développer des projets cohérents et générateurs de développement économique ainsi que des logements de qualité.
- Prendre en compte les risques naturels dans les plans communaux d'aménagement et nous intégrerons les recommandations de la Wallonie en terme de constructibilité en zone inondable ;
- Adapter nos méthodes pour prendre en compte le risque d'inondation au niveau de l'aléa et de la vulnérabilité pour vérifier l'adéquation des projets avec ce risque. Nous serons particulièrement attentifs à l'effet barrage à l'écoulement des eaux de crues dans le lit majeur que peuvent représenter certaines constructions ou modifications du relief du sol en zone inondable.
- Analyser, en partenariat avec la Wallonie, la pertinence d'aménager des bassins de rétention ou des zones d'immersion temporaire, des mesures pour lutter contre l'imperméabilisation du sol en favorisant des matériaux perméables ainsi que des normes particulières pour les zones exposées à risque d'accident majeur notamment au niveau de l'évacuation des personnes des habitations, de l'aménagement de zones refuges...

39. Informatique

- Prévenir et combattre le phishing, l'usurpation d'identité et le piratage informatique de l'ensemble de nos agents et de notre parc informatique. Dans ce cadre, nous envisagerons toutes les solutions qui s'imposent, qu'elles soient internes ou externes si nécessaire.



VILLE DE VERVIERS
Place du Marché 55
4800 VERVIERS

087 325 325
info@verviers.be

www.verviers.be
www.facebook.com/verviers
www.youtube.com/villedeverviers